

## Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 31 mai 2022.

### Présents :

- M René Jeanjean maire de Meyrueis.
- MM Christian Albaric, Maurice Duny, Patrick Porhet, Bernard Rieu adjoints.
- Mme Christiane Jeanjean.
- MM, Cédric Chaptal, Frédéric Fécé.
- Mme Mirène Duny secrétaire générale.

Excusés : Mmes Valérie Pauby (pouvoir à M Patrick Porhet), Stella Robert (pouvoir à M Maurice Duny),

MM Christian Causse (pouvoir à Frédéric Fécé), David Herrard (pouvoir à Bernard Rieu).

Absents : MM Alexis Charron, Tanguy Bessède.

Secrétaire de séance : Christiane Jeanjean

**Début du conseil : 18 heures à la mairie de Meyrueis.**

### **I. Lignes de trésorerie.**

Le Conseil Municipal du 7 juin 2021 a voté à l'unanimité une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole, destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités, d'un montant plafond de 200 000 €. M le Maire propose de la prolonger pour un an à compter du 17 juin et d'en porter le montant à 300 000 €.

La Collectivité s'engage pendant toute la durée de cette ligne de trésorerie à inscrire en priorité dans le budget, le paiement des intérêts et des frais attenants des sommes qui seraient utilisées dans cette ligne de trésorerie.

*Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la prolongation de la ligne de crédit pour un an pour un montant de 300 000 €.*

### **II. Acquisition du béal du Béthuzon pour régularisation foncière.**

Dans le cadre de l'aménagement du béal et l'agrandissement de la rue attenante, la parcelle 771 (d'une superficie de 271 m<sup>2</sup>) correspondant au béal, propriété de la SCI de la grande maison, devait être échangée avec la parcelle 772 (d'une superficie de 443 m<sup>2</sup>) propriété de la commune.

L'accord passé n'ayant pas fait l'objet d'une convention écrite, les travaux du béal ont donc été effectués sur une parcelle qui est toujours la propriété de la SCI de la grande propriété.

Afin de régulariser la situation, M le Maire propose que la Commune achète la parcelle 771, garde la parcelle 772 (actuellement utilisée par les enfants de l'école primaire et du centre aéré), prenne en charge un mur en maçonnerie pour séparer la parcelle 772 de la propriété de la SCI et s'engage à faire effectuer le curage des branches du béal afin que la propriété de la SCI ne soit plus inondée en cas de fortes pluies.

*A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le rachat de la parcelle 771 ainsi que la construction du mur en maçonnerie et le nettoyage du béal et autorise M le Maire à négocier le prix de l'achat.*

### **III. Avancement de grades. Création de postes.**

*Dans le cadre des avancements de grades des personnels communaux, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01/09/2022.*

### **IV. Question diverses.**

#### **1. Petites villes de demain.**

*Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la subvention de 282 € pour le projet de graphisme commun aux 4 villes (Meyrueis, Florac, Ispagnac, Gorges-Causses) dans le cadre des « petites villes de demain ».*

#### **2. EHPAD (pour information) ;**

Suite à l'inspection faite par l'ARS Occitanie, une directrice déléguée a été nommée début juin pour une durée limitée à 6 mois (éventuellement renouvelable 1 fois). L'objectif est qu'à l'issue de cette période, Mme Véronique Torreilles prenne la direction de l'EHPAD.

#### **3. Parking-cars .**

*Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'arrêté interdisant les camping-cars au parking André Chamson.*

#### **4. Cimetière.**

Une étude sera menée pour déterminer les tombes abandonnées.

#### **5. Groupement forestier de Campis ( pour information).**

Les problèmes évoqués dans les précédents conseils concernant le groupement forestier de Campis sont tous réglés.

#### **6. Pumptrack (pour information).**

L'inauguration du pumptrack aura lieu le mardi 28 juin à 18 heures.